Pour un accès haut débit sans fil, dans les zones sans fibre optique

12 mars 2022

Le Gouvernement a pour objectif de garantir un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) pour tous.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère de la Cohésion des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pilotent le dispositif « Cohésion Numérique des Territoires » pour apporter du bon haut débit, *via* des technologies sans fil, aux foyers non couverts par les réseaux filaires. Les particuliers et entreprises éligibles au dispositif bénéficieront d'un **soutien financier jusqu'à 150 € sur le coût d'équipement, d'installation ou de mise en service de la solution sans fil retenue.**

Dans l'attente de l'installation de la fibre optique permettant un accès à très haut débit (30 Mbit/sec), ou faute d'un réseau ADSL performant, la connexion à Internet à un bon haut débit (au minimum 8 Mbit/s) doit passer par une solution de raccordement sans fil, via satellite, 4G et 5G fixe ou THD radio notamment, qui peut être relativement coûteuse.
A partir du 1er avril 2022, le soutien financier à ces raccordements va au moins doubler et passer à 300 €, voire 600 € en fonction des ressources du demandeur, dans le cadre du dispositif Cohésion Numérique des Territoires. Les conditions de la part variable de l'aide restent à définir, mais les modalités d'attribution ne changeront pas : elles sont automatiques et prises en compte par les fournisseurs d'accès, en fonction du lieu de raccordement (28 000 zones concernées), dont la liste est disponible sur le site de l'Agence nationale de la cohésion des territoires , avec les opérateurs correspondants.
À savoir : L'aide financière actuelle allant jusqu'à 150 € reste inchangée jusqu'au 1er avril 2022.Le Gouvernement a pour objectif de garantir un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) pour tous.
Publié le 09 mars 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).